

conclure que le niveau d'existence d'une forte partie de la population est bien inférieur à ce qu'il devrait être.

Le très hon. M. ILSLEY: Peut-être ce chiffre indique-t-il simplement qu'il y a des milliers de travailleurs à temps partiel.

M. DIEFENBAKER: On pourra répondre à tout cela plus tard. L'attitude du Gouvernement et l'impôt qu'il maintient nuisent au succès ou à l'heureuse application à la tâche à accomplir. Le Gouvernement devrait soumettre ces dépenses au comité et l'inviter, comme je le proposais il y a un an ou deux, à lui signaler les coupes à faire. Les dépenses doivent être réduites au strict minimum et encore. Ce n'est pas ce qu'on fait. Dans l'exposé du très honorable ministre à la conférence fédérale-provinciale, l'automne dernier, le Gouvernement reconnaissait que, avant le retour à des conditions de nature à stimuler les placements inspirés par l'esprit d'initiative et l'habileté de l'entreprise privée, il fallait considérer les programmes fiscaux de tous les gouvernements comme un facteur fondamental dans les tentatives visant à accroître la production au niveau requis.

Que dire du salarié? De l'employé de bureau? Il n'obtient aucun soulagement. Il semble voué à subir perpétuellement l'impôt sans aucun espoir de soulagement. Il entretenait certainement certains espoirs, motivés par les réflexions du ministre du Revenu national (M. McCann) lors du banquet donné, l'automne dernier, en son honneur à Renfrew. Le salarié a certainement droit à certains égards au sujet d'un impôt sur le revenu qui a été centuplé depuis sa création il y a vingt-neuf ans. L'appauvrissement de la classe moyenne des salariés prive le pays de la force qui le protège contre les doctrines qui envahissent aujourd'hui le monde.

Comme le disait hier soir l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) au sujet de l'abattement et de la réduction du taux, les exigences des ouvriers pourraient s'abaisser notablement. Les ouvriers réclament aujourd'hui des augmentations de salaires, parce que, en fin de compte, c'est le revenu net qui compte. La hausse des salaires entraîne la hausse des produits ouvrés. La tendance à la hausse des salaires provoque la hausse des prix et ainsi se forme le cercle vicieux.

L'honorable député a dit que le Gouvernement est atteint du complexe du milliard. Les membres de la Chambre seraient renversés si l'un des ministres offrait de réduire cette année de 30 p. 100, non pas ses dépenses relatives à la guerre, mais les dépenses civiles dont l'augmentation a été si constante depuis le début de la guerre, et de même les frais d'ad-

[M. Diefenbaker.]

ministration. Cette attitude détruit les espoirs, elle augmente et entretient les craintes de l'homme. Les cultivateurs et les pêcheurs bénéficient d'un certain soulagement. En 1948, ils pourront répartir leur revenu sur une période de trois ans.

Il y a lieu d'accorder dès maintenant un certain soulagement à la classe moyenne des salariés. C'est le groupe qui achète la majorité partie de nos biens manufacturés.

Il y a un instant, l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) m'a demandé de lui citer des exemples. Il est difficile d'arracher des renseignements au Gouvernement. Le 14 novembre dernier, l'honorable député d'Eglinton a essayé de se renseigner sur le service canadien d'Information.

Une VOIX: Quel optimisme!

M. DIEFENBAKER: Oui, c'était de l'optimisme, car quels renseignements avons-nous obtenus? Le Gouvernement a refusé d'en fournir.

L'hon. M. CLAXTON: Aucune demande de renseignements n'a jamais été écartée.

M. DIEFENBAKER: J'ignore quel sens mon honorable ami donne au mot "écartée", mais lorsqu'une demande de renseignements est rejetée, lorsque par un vote on refuse de communiquer des détails à l'honorable député d'Eglinton, je vois là une fin de non-recevoir, bien que d'autres puissent y voir un refus.

L'hon. M. CLAXTON: L'honorable député veut se montrer équitable, j'en suis sûr. Comme il le sait, le secrétaire d'Etat (M. Martin) a déclaré récemment que la motion inscrite au nom de l'honorable député d'Eglinton exigeait la production du procès-verbal des réunions du comité de surveillance du Service canadien de l'information. Il n'y était pas le moindre question de dépenses. L'honorable député de Lake-Centre doit certainement savoir que les procès-verbaux des délibérations de commissions de ce genre ne peuvent être produits et ne l'ont jamais été.

M. DIEFENBAKER: Ils n'ont certainement jamais été communiqués par le gouvernement actuel. La demande de renseignements portait sur les affaires d'une commission établie par décret du conseil alors que le Parlement siégeait.

L'hon. M. MITCHELL: Ni par un autre gouvernement.

M. DIEFENBAKER: Je n'en suis pas certain. Si mon honorable ami est aussi renseigné sur ce point qu'il l'est sur certaines des questions qui relèvent de son ministère, il n'en sait pas long. Je rappellerai aussi le cas de Cardoza, de la Commission de stabilisation des prix des denrées, qui a prétendu